

INFORMATION EAUX

Plus de 100.000 stagiaires
formés depuis 1992 !

N° 622
janvier
février
mars
2017

› La Réutilisation des Eaux Usées Epurées :

- Une synthèse de l'OIEau - AgroParisTech
- UNESCO : Les eaux usées, une ressource inexploitée

› UICN et CDP :

La gestion de l'eau dans les entreprises

› IWRA :

Rendez-vous à Cancún : XVI^{ème} Congrès Mondial de l'Eau

› Espèces Exotiques Envahissantes :

La Stratégie Nationale Française

› Directive européenne sur les Eaux Résiduaire Urbaines :

Lancement du Cadre Structuré
de Mise en Œuvre et d'Information "SIIF - UWWTD"

› Alliances Mondiales pour l'Eau et le Climat :

Mobilisation des bassins, des grandes villes
et des entreprises pour la COP23

› "INCOVER" :

Valoriser les eaux usées en Europe

› EUWI+ East :

L'eau dans la zone de voisinage de l'UE

› Actualités des Agences de l'Eau :

- LB : Réduire les fuites des réseaux d'eau potable
- Grand-Est : Aménagement des cours d'eau
- RMC : Vers la ville perméable !

Inscrivez-vous !
aux trois prochaines
"Journées de l'OIEau" :
Loi NOTRe - GEMAPI
Plan Vigipirate
www.oieau.org/cnfme

› Librairie :

- Eau potable et assainissement : préparer le transfert des compétences
- La police de l'eau - Réglementer les usages des eaux : un défi permanent
- Les zones de rejet végétalisées : repères scientifiques et recommandations pour la mise en œuvre

1992



Office
International
de l'Eau

► LA RÉUTILISATION DES EAUX USÉES ÉPURÉES (REUSE)

Dans un contexte mondial de changement climatique et de pression croissante sur la ressource en eau douce, la Réutilisation des Eaux Usées Epurées (REUSE) apparaît comme une option intéressante et génératrice de valeur économique, s'inscrivant dans un schéma d'économie circulaire : l'effluent en sortie de station d'épuration (STEP) est réintégré sous forme d'intrant dans un autre système.

Ses usages peuvent être multiples : l'irrigation (agriculture, golfs, espaces verts), les process industriels, la réalimentation de nappes, la restauration des milieux aquatiques ou même la production d'eau potable.

Les caractéristiques d'un projet de REUSE varient d'un contexte à l'autre, rendant leur mise en œuvre chaque fois singulière. Il est donc nécessaire d'étudier chaque projet de façon intégrée, en prenant en compte l'ensemble des aspects réglementaires, techniques, environnementaux, économiques, sanitaires, sociologiques et institutionnels.

Aspects réglementaires

En France, le montage d'un projet d'irrigation implique :

- la réalisation d'un dossier réglementaire avec justificatif technique, sanitaire et agronomique ;
- la validation par Autorisation Préfectorale ;
- une analyse de faisabilité technique et financière du projet pilote ;
- une évaluation de l'efficacité de la filière.

Ce cadre est encore restrictif, c'est ce qui freine cette filière. Les démarches administratives pour ces projets restent trop lourdes.

Aspects sanitaires

On peut retrouver dans les eaux usées même épurées des contaminants microbiologiques (responsables d'infections, de diarrhées, d'allergies) et physico-chimiques (facteurs d'intoxications, de maladies) dont l'impact sanitaire doit être évalué en amont pour y associer un traitement adapté.

Optimisation des usages

La REUSE permet l'apport d'une ressource dont le volume est supposé constant toute l'année et indépendant des événements climatiques. Pour faire face à la saisonnalité de la demande en irrigation, il faut trouver des stratégies pour combiner les différents usages ou trouver des moyens de stockage optimaux.

Optimisation des pratiques et gestion des équipements

Des contrôles de la qualité de l'eau doivent être mis en place en amont et en aval de la filière.

Les eaux usées traitées ont un effet sur le vieillissement prématuré du matériel d'irrigation (phénomènes de colmatage) : un entretien régulier et des contrôles plus fréquents sont à prévoir afin de prévenir toute détérioration de matériel.

Aspects économiques

Les normes de qualité sont exigeantes et les traitements associés sont complexes, ce qui se répercute automatiquement sur le coût de production. Il faut donc adapter à moindre coût l'usage recherché, sans que cela ait un impact négatif sur les aspects sociaux et environnementaux et la santé.

En raison du coût que représente la mise en place des réseaux de distribution, il convient de favoriser les usages à proximité des stations d'épuration.

A ce jour, les usages en France sont restreints par la réglementation à l'agriculture, l'irrigation des espaces verts et des golfs. D'autres débouchés pourraient voir le jour (lavage des voiries et voitures ou alimentation des bornes incendie). Lever les verrous réglementaires améliorerait la viabilité économique des projets de REUSE.

Aspects sociaux

La REUSE a des effets bénéfiques, dans les zones de tension de la ressource, sur l'amélioration de la qualité de vie (ex. entretien des espaces verts) et des services pour le tourisme (irrigation des golfs, réduction des rejets en mer). La REUSE permet de dynamiser l'agriculture dans les zones péri-urbaines.

Le frein psychologique peut être important et susciter des craintes. Il est primordial de communiquer sur le sujet et d'accompagner les acteurs pour répondre aux inquiétudes et faire évoluer leur perception de ces pratiques.

Aspects environnementaux

La REUSE permet une économie de la ressource en eau. Son impact environnemental est plus faible que celui d'autres techniques alternatives, comme le dessalement de l'eau ou des transferts d'eau interrégionaux. Cependant, ses impacts sont à surveiller en fonction de la sensibilité des milieux et du risque d'eutrophisation ou de pollution des nappes.

Aspects institutionnels

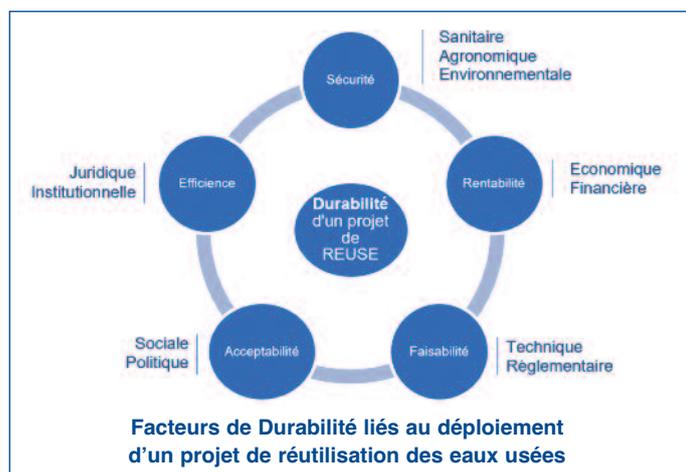
Parvenir à associer usages et ressources dans une démarche multi-acteurs est un challenge pour le développement de la REUSE. Il est intéressant de favoriser une réflexion globale sur toute la chaîne d'utilisation de l'eau. Les retours d'expériences sont essentiels pour une meilleure communication autour de ces projets auprès des Elus et des usagers, encore peu familiers à ces pratiques. La Commission Européenne préconise la réutilisation des eaux usées épurées dans le cadre de plans d'adaptation aux effets du changement climatique

Ces extraits proviennent d'une synthèse de Tiphaine JABET, étudiante d'AgroParisTech Montpellier : "Using Water Smarter - Economie de la ressource et potentiel de réutilisation des eaux usées dans le secteur agricole".

Le texte intégral peut être commandé à l'adresse : eadoc@oieau.fr.

La liste complète des Synthèses disponibles est consultable sur le site :

www.oieau.org/documentation



LES EAUX USÉES, UNE RESSOURCE INEXPLOITÉE



L'édition 2017 du Rapport Mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR) intitulé "Les eaux usées, une ressource inexploitée" montre l'importance de gérer les eaux usées comme une ressource durable, d'énergie, de nutriments et d'autres sous-produits réutilisables, plutôt que de s'en débarrasser.

Face à la hausse constante de la demande, un recours plus systématique à une eau traitée recyclée paraît inéluctable.

Aujourd'hui, une bonne part des eaux usées est rejetée dans la nature sans être ni collectée ni traitée. C'est particulièrement vrai dans les pays à faible revenu qui traitent en moyenne 8 % des eaux usées, contre 70 % dans les pays développés. De fait, dans de nombreuses régions, des eaux polluées se déversent directement dans les rues, les cours d'eau, les lacs et pour finir, dans les océans, avec des conséquences graves pour l'environnement et la santé humaine.

La pollution a pour effet de réduire la disponibilité en eau douce alors que les pressions sur cette ressource s'accroissent, notamment sous l'effet du changement climatique. La collecte, le traitement et la réutilisation de l'eau sont le fondement d'une économie circulaire, conciliant développement économique et utilisation durable des ressources.

C'est dans l'agriculture que la réutilisation des eaux usées est aujourd'hui la plus répandue. On recense au moins 50 pays dans le monde qui la pratiquent sur une superficie estimée à 10 % de toutes les terres irriguées.

Mais cette pratique se heurte à des problèmes sanitaires lorsque l'eau non traitée contient des pathogènes qui peuvent contaminer les cultures.

Dans le domaine industriel, de grandes quantités d'eau peuvent également être réutilisées dans les processus de production. En 2020, on estime que le marché du traitement des eaux industrielles devrait augmenter de 50 %.

Même si la pratique est plus marginale, l'eau traitée peut aussi servir à alimenter le réseau d'eau potable. Un tel processus peut rencontrer la résistance des populations, à l'idée de boire une eau considérée comme souillée.

Les eaux usées constituent aussi un gisement potentiel de matières premières. L'évolution des techniques de traitement permet désormais de récupérer certains nutriments, comme le phosphore et les nitrates. On estime que 22 % de la demande mondiale en phosphore pourrait ainsi être satisfaite. Déjà, certains pays, comme la Suisse, imposent la récupération de certains nutriments comme le phosphore.

La production de biogaz se développe à partir de l'énergie contenue dans les substances organiques des eaux usées.

LANCEMENT D'UN SYSTÈME D'INFORMATION SUR L'EAU

Le nouveau Système d'Information sur l'Eau en Réseau (Water Information Network System - WINS) du Programme Hydrologique International (PHI) de l'UNESCO, a été lancé le 31 janvier dernier.

Son objectif est de fournir aux Etats-Membres un outil de gestion de l'eau en ligne et une référence mondiale pour la mise en œuvre et le suivi du 6^{ème} Objectif du Développement Durable (ODD 6) sur l'eau et l'assainissement.

Les ressources en eau sont généralement gérées par différentes administrations et dans différents secteurs, avec peu de coordination et sans vision globale de l'état de la ressource. Le PHI-WINS a été développé de manière à permettre la participation inclusive d'un large éventail de

parties prenantes : les administrations, la société civile, les institutions internationales, régionales et nationales, les institutions publiques et privées et les milieux universitaires.

En centralisant les données disponibles dans une plateforme accessible et ouverte, le "PHI-WINS" sera une ressource précieuse pour les décideurs et les parties prenantes dans la conception des opérations de gestion et la prise de décision.

UNESCO

7 Place de Fontenoy - 75352 Paris 07 SP
Tél. : 0 45 68 10 00
www.unesco.org



CUBA : APPUI À LA GESTION DES MASSES D'EAU ALIMENTANT LA HAVANE EN EAU POTABLE

Le projet de coopération conduit par l'OIEau et cofinancé par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne a démarré en décembre 2016 et se focalise sur la gestion intégrée des Masses d'Eau alimentant l'Agglomération de La Havane.

Le partenaire central du projet de coopération est l'Institut National des Ressources Hydrauliques (INRH), qui a pour mission de gérer, exécuter et contrôler la mise en œuvre de la politique de l'Etat pour la planification, le contrôle et la protection des ressources en eau.

Dans cette région hydrographique pilote, le projet vise à aider les partenaires cubains dans la mise en place d'une gouvernance mieux appropriée et dans l'élaboration des outils de gestion nécessaires : consolidation d'un Conseil de Bassin et de son Secrétariat Exécutif, appui à la caractérisation du bassin (monitoring, paramètres, vision globale), Gestion des Bassins, système d'information et gestion des données.

Il comporte également un volet de capitalisation au niveau national.



Signature de l'accord à La Havane

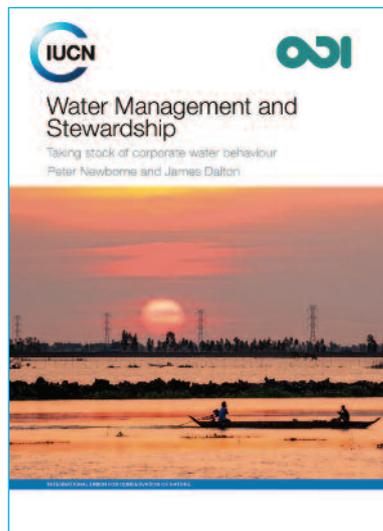
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

90, rue du Férétra - 31078 Toulouse Cedex
Tél. : 05 61 36 37 38
www.eau-adour-garonne.fr



LES ENTREPRISES ET L'EAU :

GESTION ET ADMINISTRATION DES EAUX



Une étude a été menée par le Programme pour l'Eau de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature).

Le changement climatique, l'augmentation de la population et de la demande en eau soumettent les entreprises à de nouvelles pressions liées à l'eau : une disponibilité aléatoire de la ressource, en volumes et en qualité, et une exposition à des risques comme les inondations.

Dans ce contexte, les entreprises sont appelées à améliorer leur gestion de l'eau, en adoptant des pratiques responsables, qui sont axées sur une utilisation partagée entre les utilisateurs dans les bassins des fleuves, des lacs et des aquifères.

Les éléments recueillis dans le cadre de l'étude suggèrent qu'il y a eu peu d'évolution, à ce jour, dans les pratiques.

Quelques entreprises commencent pourtant à prendre des mesures pour modifier la manière dont elles gèrent l'eau. Elles investissent dans les infrastructures de leurs propres usines : recyclage, réutilisation et autres moyens pour améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau et pour réduire les volumes prélevés par unité de production.

Pourtant il faut aller au-delà de l'efficience sur chaque site. Il s'agit de prendre en compte les défis liés à l'eau au sein d'un bassin versant et d'y répondre.

Les entreprises doivent en être conscientes et s'adapter aux problèmes "au-delà de la clôture de leur usine" avec un plus grand engagement dans l'action collective.

L'étude note que les objectifs actuels de restitution de l'eau prélevée, qui apparaissent notamment dans les rapports de Responsabilité Sociale et Environnementale des Entreprises, assurent plutôt le maintien des prélèvements actuels, au lieu d'explorer de nouveaux modèles de production plus économes.

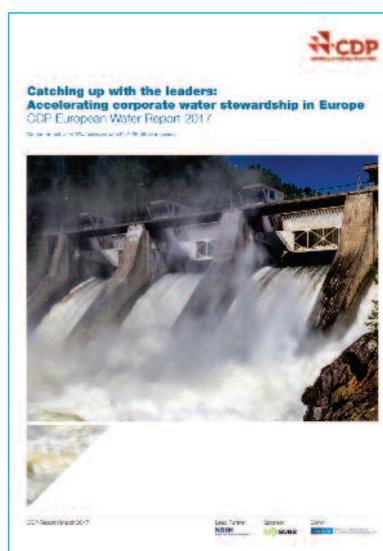
Une implication forte des Gouvernements est déterminante pour mettre en œuvre réellement une gestion véritablement intégrée des ressources en eau (GIRE).

UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE - UICN

Rue Mauverney 28 - 1196, Gland (Suisse)
Tél. : +41 (22) 999-0000 - Fax: +41 (22) 999-0002
www.iucn.org



MISE À NIVEAU DES DIRIGEANTS : ACCÉLÉRER LA GESTION DE L'EAU DES ENTREPRISES EN EUROPE



L'ONG CDP (Carbon Disclosure Project) a lancé une enquête sur les grandes entreprises en Europe.

A partir de 121 réponses reçues, elle dresse un tableau de leurs pratiques vis-à-vis de l'eau.

Il y a tout d'abord des raisons de se féliciter : les entreprises européennes sont surreprésentées parmi les "bons élèves" pour la gestion de l'eau ; sur les 25 entreprises du Classement Mondial Eau 2016 de la CDP, la moitié est basée en Europe, et, pour de

nombreux indicateurs, tels que ceux liés à la Gouvernance de l'eau, les réponses européennes sont nettement en avance sur les moyennes mondiales.

Mais il y a beaucoup à faire, notamment pour la transparence.

Autre point faible : l'évaluation des risques. Seules 46 % des entreprises européennes ont procédé à une évaluation complète des risques liés à l'eau, ce qui est faible.

Tout cela crée un risque pour les investisseurs et pour les entreprises elles-mêmes.

Pour la CDP, les progrès en matière de performance environnementale sont souvent initiés par des entreprises d'avant-garde, puis suivis par les changements réglementaires, qui entraînent le reste du marché.

Ces changements réglementaires entreront bientôt en vigueur dans l'Union Européenne, avec la mise en œuvre de l'Accord de Paris et des Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU.

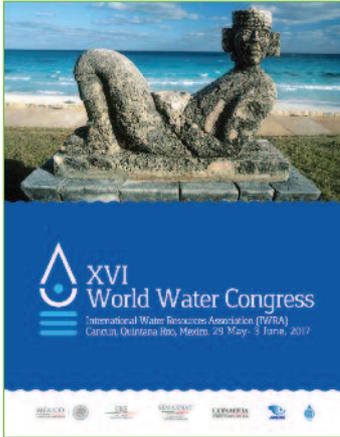
Les entreprises qui seront en mesure d'apporter des solutions durables dans ce contexte gagneront les affaires et amélioreront leur réputation auprès des investisseurs, des clients et de leurs employés.

CDP

71 Queen Victoria Street - Londres EC4V 4AY
Tél. : +44 (0) 20 3818 3900
Web : www.cdp.net



XVI^{ÈME} CONGRÈS MONDIAL DE L'EAU DU 29 MAI AU 2 JUIN 2017 À CANCÚN (MEXIQUE)



Le XVI^{ème} Congrès Mondial de l'Eau aura pour thème "Concilier la science et la politique" et se tiendra à Cancún, au Mexique.

Il est organisé conjointement par l'Association Internationale des Ressources en Eau (IWRA), la Commission Nationale de l'Eau du Mexique (CONAGUA) et l'Association Nationale des Services d'Eau et d'Assainissement (ANEAS).

Le Congrès vise à catalyser la coopération et la coordi-

nation entre ces professionnels afin de faciliter l'atteinte des Objectifs de Développement Durable, en particulier ceux liés à l'eau, ainsi que des accords sur le climat établis sous les auspices de la Convention-Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique.

Le Réseau International de Organismes de Bassin (RIOB) participera à ce Congrès en animant une Session Spéciale, sur "L'héritage de la COP22 : la mise en œuvre du Programme Mondial d'Action pour le Climat et l'Eau (GCA-Water)", le mardi 30 mai 2017, de 15:30 à 17:00, Salon Xcaret.

Il organisera par ailleurs une réunion des **Alliances Mondiales pour l'Eau et le Climat**, créées lors de la COP22 de Marrakech et dont il assure le Secrétariat.

Une session spéciale sera également consacrée pour la première fois à la formation professionnelle aux métiers de l'eau, le mardi 30 mai 2017 à 9:00, Salle Cozumel 5.

www.worldwatercongress.com

**ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES RESSOURCES EN EAU - IWRA**
Rue Salvador Allende - 92027 Nanterre
Tél. : +33 (0)1-41-20-16-28
www.iwra.org



LE RIOB SE MOBILISE POUR LA COP23



Cette Présidence Fidjienne sera l'occasion d'attirer l'attention sur les problèmes des Petits Etats Insulaires et des basses terres côtières du fait du réchauffement climatique et de ses impacts, comme la hausse du niveau des océans et l'accentuation des phénomènes météorologiques extrêmes.

L'Institut Universitaire des Nations Unies pour l'Environnement et la Sécurité Humaine (UNU-EHS) a publié une série de rapports détaillant les répercussions des changements climatiques sur les communautés des Etats Insulaires du Pacifique.

Le RIOB participera à la COP23 en renforçant l'animation du **"Pacte de Paris sur l'eau et l'adaptation au changement climatique dans les bassins des fleuves, des lacs et des aquifères"**, aujourd'hui signé par 358 Organisations du monde entier, et des projets qui en découlent.

Les quatre Alliances Mondiales pour l'Eau et le Climat, créées à la COP22 de Marrakech, présenteront également les avancées réalisées depuis un an grâce à la mobilisation des institutions de bassin, des métropoles et des industriels.

La prochaine Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP23) aura lieu du 6 au 17 novembre 2017, sous la Présidence des Îles Fidji, mais à Bonn (Allemagne) car l'archipel du Pacifique n'est pas en mesure d'accueillir 15 à 20.000 personnes sur un seul site et de les loger à proximité.

Invitation : "EURO-RIOB 2017"

Dublin - Irlande - 20 - 23 septembre 2017
Inscrivez-vous : www.riob.org

RÉSEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN
Secrétariat Technique Permanent - OIEau
21, rue de Madrid - 75008 Paris
Tél. : 01 44 90 88 60
riob@riob.org - www.riob.org





LA NOUVELLE PLATEFORME "SIIF" SUR LES EAUX RÉSIDUAIRES



La Direction Générale Environnement de la Commission Européenne est lauréat 2017 du "Geospatial World Award", dans la catégorie mise en œuvre des politiques publiques s'appuyant sur l'information géographique, pour sa plateforme open source "UWWTD SIIF", développée par l'Office International

de l'Eau (OIEau) en partenariat avec UBA (Agence Autrichienne de l'Environnement).

Lancé en 2009, le "Geospatial World Award" est un prix international remis par l'Open Geospatial Consortium (OGC) qui reconnaît les innovations et les pratiques exemplaires dans le domaine de l'information géographique dans le monde.

Ce prix récompense la plateforme open source du Cadre Structuré de Mise en œuvre et d'Information Framework (SIIF - Structured Implementation and Information Framework) de la Directive pour le Traitement des Eaux Résiduaire Urbaines (UWWTD - Urban Waste Water Treatment Directive).

Le "SIIF - UWWTD" est un outil générique présentant les données de l'assainissement d'un pays sous forme de fiches, de cartes, de tableaux, de statistiques, avec une forte composante géospatiale, intégrant de nombreux calculs automatiques et des fonctions de tri. Il facilite l'accès aux informations pour l'ensemble des utilisateurs.

L'accélération de la mise à disposition des données et l'amélioration de leur gestion en utilisant l'interopérabilité sont au cœur du projet. Le "SIIF" contribue ainsi à réduire la charge administrative des utilisateurs, en automatisant et simplifiant la visualisation et l'accès du public à l'information en matière d'environnement, conformément aux exigences de la Directive INSPIRE 2007/2/CE et de la Directive 2003/4/CE concernant l'accès du public à l'information en matière d'environnement.

Ce système vise à moderniser la mise en œuvre de la Directive 91/271/CEE du 21 mai 1991 relative au traitement des Eaux Résiduaire Urbaines (ERU) qui fait obligation aux Etats-Membres de l'Union Européenne de rapporter des données tous les deux ans à la Commission Européenne.

Ce "SIIF" a été progressivement enrichi avec de nouvelles fonctions. En 2016 et 2017, l'outil est utilisé pour appuyer l'évaluation de la conformité des 28 Etats-Membres de l'UE aux dispositions de la Directive ERU. La plateforme de chacun des 28 Etats-Membres sera bientôt publiée et consacra l'opérabilité du concept.

L'outil, développé en utilisant des solutions open source, pourra être réutilisé à différentes échelles géographiques et pour des sujets environnementaux variés. Il offre un potentiel de développement important reconnu par ce prix d'excellence de l'OGC.

<http://uwwtd.oieau.fr>



OPEN GEOSPATIAL CONSORTIUM - OGC

35 Main Street, Suite 5 - Wayland, MA, 01778 (USA)

Tél. : +44 758 111 8189

www.opengeospatial.org - <http://water.europa.eu>

UN BILAN DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE EUROPÉENNE



La mise en œuvre intégrale de la législation environnementale de l'UE permettrait à l'Union d'économiser 50 milliards d'Euros par an en coûts de santé et en coûts directs pour l'environnement. Rien que pour l'eau, si la législation de l'UE était pleinement mise en œuvre et que toutes les Masses d'Eau obtenaient le statut de "Bon Etat", les bénéfices annuels combinés pourraient atteindre au moins 2,8 milliards d'Euros.

Le bilan de la mise en œuvre de la politique environnementale (Environmental Implementation Review - EIR), nouvel outil de la

Commission Européenne, a pour objectif d'aider les Etats-Membres de l'UE à tirer profit de l'application intégrale des normes environnementales existantes dans des domaines tels que la gestion des déchets, la nature, la biodiversité, la qualité de l'air, ainsi que la qualité et la gestion de l'eau. Ce nouveau processus doit permettre à la Commission de traiter, avec les Etats-Membres, les lacunes dans la mise en œuvre, et d'élaborer des solutions avant que les problèmes ne deviennent urgents.

Le premier bilan, dévoilé en février, comporte 28 rapports qui cartographient les points forts, les opportunités et les faiblesses dans chaque Etat-Membre, accompagnés d'un résumé des tendances communes, des recommandations et des conclusions politiques.

En ce qui concerne la qualité et la gestion de l'eau, la plupart des Etats-Membres ont des difficultés à respecter intégralement la réglementation en matière de collecte et de traitement des eaux résiduaire urbaines, et 13 font l'objet d'une action en justice.

Les concentrations de nitrates et les niveaux d'eutrophisation restent des problèmes graves dans presque tous les Etats-Membres.

On trouve à l'origine de ces problèmes une coordination inefficace entre les différents niveaux administratifs, un manque de capacité et des connaissances et des données insuffisantes.

COMMISSION EUROPÉENNE

Rue de la Loi 200 - B - 1049 Bruxelles - Belgique

Tél. : + 32 (0)2 299 11 11

<http://water.europa.eu>



SIPIBEL : QUATRE ANNÉES DE SUIVI DES EFFLUENTS HOSPITALIERS ET DES STATIONS D'ÉPURATION



Situé sur le département de la Haute-Savoie, le Site Pilote de Bellecombe - SIPIBEL - est un observatoire animé par le GRAIE et le Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe.

Ce Site est composé du Centre Hospitalier Alpes Léman (CHAL) mis en service en février 2012, de la station d'épuration de Bellecombe (STEP), avec deux filières de traitement distinctes permettant d'isoler l'effluent hospitalier, et d'un milieu récepteur, la rivière Arve,

qui alimente une partie des ressources en eau de la population du Bassin Genevois.

L'observatoire SIPIBEL a permis un suivi fin et novateur des effluents urbains et hospitaliers de la STEP de Bellecombe et de leurs impacts sur le milieu, au travers de 40 campagnes de prélèvements menées entre février 2011 et décembre 2015 et plus de 130 paramètres mesurés.

La synthèse SIPIBEL 2011-2015 valorise les enseignements de ces quatre années de suivi, d'études et de recherches, notamment avec les éclairages suivants :

- la majorité du flux de résidus de médicaments et de détergents provient des apports urbains diffus,
- l'effluent hospitalier présente cependant certaines spécificités et mérite une attention particulière,
- les boues des bassins de la filière hôpital ont tendance à s'enrichir en germes résistants,
- le traitement de la STEP est efficace... mais n'élimine pas tous les polluants,
- traiter séparément l'effluent hospitalier n'est pas la solution appropriée,
- des traces de résidus de médicaments sont retrouvées dans l'Arve et dans la nappe du Genevois.

L'expérimentation a permis des avancées sur différents axes de connaissance : modélisation, traitement complémentaire, devenir des micropolluants dans les boues, indicateurs de pollution et potentialités de réduction à la source.

GRAIE

66, bd Niels Bohr - 69 603 Villeurbanne Cedex

Tél.: 04 72 43 83 68

www.novatech.graie.org



NOUVELLE-AQUITAINE : UNE LARGE CONCERTATION POUR CONSTRUIRE UNE POLITIQUE RÉGIONALE DE L'EAU

Dans le cadre de l'élaboration des nouvelles politiques publiques de la Région Nouvelle-Aquitaine, une concertation dans le domaine de l'eau a été lancée début mars, afin de servir de base à la définition d'une politique régionale renouée et unifiée sur l'ensemble du territoire.

Ce travail permettra de positionner la Région Nouvelle-Aquitaine comme partenaire incontournable des acteurs de l'eau au travers d'une politique claire, efficiente et opérationnelle.

Cette réflexion sera transversale et pluridisciplinaire car intégrant aussi bien les questions de la biodiversité et des milieux aquatiques (zones humides, poissons migrants...), de la qualité (pollutions agricoles, micropolluants d'origines urbaines...) que des usages économiques (irrigation, énergie, industrie...), du touristique (littoral, loisir, pêche...) ou de la production d'eau potable.

Cette concertation, qui mobilisera aussi bien des chercheurs et universitaires de la grande région que des acteurs de l'eau de tous les horizons, ira au plus près des territoires, afin de prendre également en compte les spécificités locales (têtes de bassins du Limousin, grandes nappes phréatiques souterraines, spécificités géologiques du Poitou-Charentes, zones littorales...).

L'**OIEau**, acteur majeur de la formation aux métiers de l'eau dans la Région, prendra une part active à ce processus.

Un calendrier exigeant et resserré en trois phases a été établi jusqu'en septembre 2017 :

- **En avril**, a eu lieu la conférence scientifique, ayant pour objectif d'établir un Etat des Lieux de la ressource en eau (usages, coût, prospective) afin de dégager les problématiques et les enjeux de l'eau en Nouvelle-Aquitaine ;
- **Dans la foulée**, de fin avril jusqu'à mi-juin, quatre ateliers territoriaux auront lieu à Bayonne, Bordeaux, Poitiers et Limoges. Ils permettront l'expression équilibrée de l'ensemble des parties prenantes et l'identification des futures orientations stratégiques de la politique régionale ;
- **En septembre**, la conférence de restitution clôturera la démarche de concertation et permettra de présenter la synthèse des travaux et les propositions en découlant.



HÔTEL DE RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

14, Rue François de Sourdis - 33 077 Bordeaux cedex

Tél. : 05 57 57 80 00

www.nouvelle-aquitaine.fr

DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE AUX BESOINS OPÉRATIONNELS SUR LES ZONES HUMIDES EN FRANCE



En 1995, la France s'est dotée de son premier plan national d'action pour les zones humides et a soutenu des projets de recherche originaux.

Des connaissances scientifiques ont été produites, en ordre dispersé, alors qu'elles sont nécessaires pour réduire les dégradations croissantes sur ces écosystèmes.

Le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) a réalisé une synthèse qui avait pour but d'identifier comment la recherche scientifique peut

bénéficier aux acteurs techniques impliqués dans la conservation des zones humides.

La composante scientifique de la synthèse contient un inventaire des projets de recherche réalisés (2001-2011) et une analyse des méthodes et outils disponibles.

La composante technique de la synthèse repose sur le résultat d'une enquête auprès d'acteurs techniques impliqués dans la gestion des zones humides pour identifier leurs besoins.

A l'issue de ce travail, des transferts sont proposés pour mieux porter à connaissance les méthodes et outils inventoriés en phase avec les besoins des acteurs techniques.

Des axes de recherche thématiques sont proposés pour rapprocher la programmation scientifique avec les besoins des acteurs techniques. Par exemple, il est proposé de soutenir des projets de recherche sur les bras morts, forêts, mares, prairies humides, ripisylves et roselières.

Il est également proposé d'inclure des ensembles de zones humides "orphelins" dans la programmation scientifique (par ex. gravières, bassins aquacoles, pannes duinaires, schorres) ou de réaliser des projets de recherche à finalité opérationnelle sur les ressources fourragères en zones humides.

Il apparaît également que la méconnaissance sur la répartition des zones humides en France constitue un obstacle majeur à la définition d'axes de recherche thématiques pertinents.

Des modalités de mise en œuvre de la recherche sont aussi proposées, toujours pour mieux articuler la programmation scientifique avec les besoins opérationnels des acteurs techniques.

Etant donné l'écart entre les méthodes et outils proposés par les scientifiques au moment où un projet de recherche est soumis et ceux qui sont effectivement mis au point, une autre modalité prometteuse est de soutenir des projets "charnières", à l'interface entre sphères scientifique et technique, dédiés à la formalisation des méthodes et outils issus des projets de recherche (ex. mise au point de protocole) et à leur diffusion (ex. formations).



MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

Service du Patrimoine Naturel

36 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CP 41 - 75231 Paris cedex 05

Tél : 01 71 21 46 35

www.spn.mnhn.fr

UNE STRATÉGIE FRANÇAISE RELATIVE AUX ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES



Par leurs multiples impacts, les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) menacent les espèces indigènes, les habitats naturels et les services rendus par les écosystèmes, mais également les activités économiques et la santé humaine.

La France n'échappe pas à ce phénomène et les exemples d'invasions sont nombreux, en métropole comme en Outre-Mer, et dans tous les types d'écosystèmes terrestres, d'eau douce ou marins.

Pour l'Europe Continentale, par exemple, les coûts générés par la lutte et la réparation des dégâts causés par les invasions biologiques ont été estimés à 12,5 milliards d'Euros par an.

La Stratégie Nationale relative aux EEE vise à protéger les écosystèmes marins, d'eau douce et terrestres, ainsi que leurs espèces animales et végétales contre les risques liés aux invasions biologiques.

Déclinée en cinq axes thématiques et douze objectifs, la stratégie identifie 37 actions concernant la prévention, l'établissement d'un système national de surveillance, la maîtrise des espèces déjà établies, la restauration écologique, la réglementation, le développement des connaissances, la formation et la sensibilisation de toutes les parties prenantes.

Ce cadre permettra à la France d'assurer la mise en œuvre de la réglementation européenne sur cette question et de répondre à ses engagements internationaux, notamment à l'objectif 9 d'Aichi adopté dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Grande Arche - Tour Pascal A et B

92055 La Défense Cedex

Tél : 01 40 81 21 22

www.ecologie.gouv.fr



LA POLICE DE L'EAU - RÉGLEMENTER LES USAGES DES EAUX : UN DÉFI PERMANENT



Cet ouvrage est le fruit du colloque qui s'est tenu le 21 mars 2014 à la Faculté de droit et de science politique de Rennes.

Il reprend et développe les communications et les interventions des participants, auxquelles se sont ajoutées les contributions de spécialistes sollicités après le déroulement de la manifestation.

Cet ouvrage s'articule autour de douze contributions qui analysent la police de l'eau dans une perspective historique, mais également dans ses dimensions actuelles aux niveaux national et européen, avant d'aborder la délicate question de son avenir.

ÉDITIONS JOHANET

60, rue du Dessous des Berges - 75013 Paris
Tél. : 01 44 84 78 78
www.editions-johanet.net



LES ZONES DE REJET VÉGÉTALISÉES : REPÈRES SCIENTIFIQUES ET RECOMMANDATIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE



Implantées en sortie des stations de traitement des eaux usées, les Zones de Rejet Végétalisées (ZRV) sont présentées comme un moyen complémentaire de protection des milieux naturels vis-à-vis des polluants, en complément de l'abattement réalisé par les stations de traitement des eaux usées et des efforts menés, en amont, pour réduire à la source les émissions.

En France, elles font l'objet d'un engouement croissant depuis une quinzaine d'années : en 2011, l'atelier ZRV du groupe de travail sur l'évaluation des procédés nouveaux d'assainissement des petites et moyennes collectivités (Epnac) en avait recensé 560 dans 35 départements, de formes et de dimensions très variables.

Cette publication aborde successivement les différentes fonctions associées aux ZRV : fonction hydraulique, fonction épuratoire par l'eau, le sol et les plantes, et les autres objectifs visés quant à la biodiversité, la pédagogie ou l'aspect paysager.

Son dernier chapitre livre quelques repères économiques et juridiques, et débouche sur des recommandations pratiques pour la mise en œuvre et l'entretien des ZRV.

AGENCE FRANÇAISE DE LA BIODIVERSITÉ

"Le Nadar" - 5, square Félix Nadar - 94300 Vincennes
Tél. : 01 45 14 36 00 w
www.afbiodiversite.fr



EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT : PRÉPARER LE TRANSFERT DES COMPÉTENCES



L'Assemblée des Communautés de France (AdCF) a publié, en partenariat avec Suez, un guide pour aider les acteurs locaux à préparer le transfert des compétences Eau Potable et Assainissement.

En confiant les compétences Eau Potable et Assainissement aux Communautés de Communes et d'Agglomérations d'ici le 1^{er} janvier 2020, la Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite NOTRe) accélère un mouvement déjà engagé dans les territoires.

Exercées à titre obligatoire par les Métropoles et Communautés Urbaines, l'eau et l'assainissement figurent parmi les compétences optionnelles ou facultatives de plusieurs centaines de Communautés de Communes et d'Agglomérations.

Aux yeux de nombreux observateurs, cet élargissement de périmètre ouvre des opportunités de montée en qualité des services et de renforcement des maîtrises d'ouvrage.

Ce guide a pour objectif d'accompagner les Elus et agents de Communautés dans la préparation de la prise de ces compétences en leur fournissant des éléments de réponse aux questions suivantes : comment anticiper et préparer au mieux ces transferts ? Comment opérer les arbitrages nécessaires en matière de gestion et de financement ? Comment concerter Elus, agents et usagers ? Pour quelle politique de l'eau sur son territoire ?

AdCF

22, rue Joubert - 75009 Paris
Tél. : 01 55 04 89 00
www.adcf.org





LES PROCHAINES "JOURNÉES DE L'OIEAU" 2017



Les "Journées de l'OIEau" visent à apporter un éclairage concret et pratique sur des sujets d'actualité : elles sont animées par des intervenants expérimentés qui leur donnent une orientation professionnelle, en s'appuyant sur des témoignages et des retours d'expériences du terrain.

Elles s'adressent aux Elus, aux techniciens et cadres des Collectivités Locales, des associations ou des bureaux d'études, aux acteurs du monde de l'eau et des déchets, aux industriels de toute la France.

Trois "Journées" sont prochainement prévues, à Paris, à l'Espace Hamelin.

LE 13 JUIN 2017 :

Loi NOTRe : transfert de compétences Eau et Assainissement

Troisième volet de la réforme territoriale, la Loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) vise à renforcer l'intercommunalité avec le transfert de compétences.

L'eau potable et l'assainissement feront partie des compétences optionnelles à compter du 1^{er} janvier 2018 et seront obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2020.

Bien évidemment, le transfert des compétences reste une période de doutes et d'incertitudes pour les collectivités : le développement des infrastructures urbaines communales ne sera-t-il pas entravé ? Comment seront choisis les nouveaux investissements ? Quelles sont les modalités de transfert du patrimoine et des personnels communaux ? Comment harmoniser les modes de gestion et la tarification ?

Autant de questions qui devront trouver des solutions adaptées aux contraintes et aux contextes locaux et auxquelles cette "Journée de l'OIEau" fournira des réponses.

LE 26 SEPTEMBRE 2017 :

GEMAPI et Loi NOTRe : articulation entre grand et petit cycle de l'eau

Les cartes des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics sont en train d'être rebatues d'une façon assez inédite en France, suite aux Lois NOTRe et MAPAM (Modernisation de l'Action Publique territoriale et d'Affirmation des Métropoles).

Une vaste redistribution des rôles et des missions de chacun est en marche dans le domaine de la gestion du petit cycle de l'eau, mais aussi dans celui de la gestion du grand cycle de l'eau : ces nouvelles compétences obligent les collectivités à repenser leur modèle d'organisation.

Toutes ces réflexions suscitent de nombreuses interrogations : qui va faire quoi ? Les collectivités en ont-elles les moyens ? Comment vont-elles travailler ensemble ? Comment dépasser le chevauchement des périmètres administratifs et hydrographiques ?

Cette "Journée de l'OIEau" permettra de préparer au mieux ces échéances, d'aborder de manière plus sereine le transfert des différentes compétences, tout en réfléchissant à une articulation entre périmètre administratif et périmètre hydrographique.

LE 17 OCTOBRE 2017 :

Sécurité physique des ouvrages d'eau : comment repousser les délais d'effraction ?

Le maintien de la satisfaction des besoins prioritaires de la population lors de situations de crise est une obligation pour tous les exploitants des services publics d'eau potable.

Le Code de la Santé Publique impose une surveillance permanente de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et, pour les collectivités de plus de 10.000 habitants, de réaliser régulièrement une étude sur la vulnérabilité de ses installations de production et de distribution d'eau vis-à-vis des actes de malveillance.

Le plan Vigipirate y ajoute d'autres obligations (définition des stratégies et objectifs de sécurité à mettre en œuvre pour assurer la sécurité de la production et de la distribution d'eau potable).

Début 2015, les Agences Régionales de Santé (ARS) ont diffusé aux maîtres d'ouvrages et exploitants des services de distribution, les fiches mesures socles "réseaux d'eau" du Plan Vigipirate.

D'autres outils ont également été développés (fiches de diagnostic technique d'aide au diagnostic de vulnérabilité des installations vis-à-vis des actes de malveillance).

Face aux actes de malveillance, des solutions existent !

Cette "Journée de l'OIEau" permettra d'identifier les risques auxquels peuvent être exposés les services de distribution d'eau potable (bioterrorisme, cyberattaques, vandalisme), de découvrir des outils d'évaluation de la vulnérabilité et de bénéficier de retours d'expériences.

Retrouvez le détail des "Journées de l'OIEau" sur : www.oieau.fr/cnfme

Inscription : inscription@oieau.fr

Trimestriel - 4 numéros/an

Directrice de la Publication : Christiane RUNEL

Rédacteur : Didier DELAGE

Maquette : Frédéric RANSONNETTE



Office International de l'Eau

Centre National d'Information
et de Documentation sur l'Eau

15, rue Edouard Chamberland
87065 Limoges Cedex
Tél. : +33 (0) 5 55 11 47 47
Fax : +33 (0) 5 55 11 47 48
E-Mail : cnide@oieau.fr

www.oieau.org

Numéro Paritaire : AD 234
ISSN : 0012-9003 - 63^{ème} année

OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU - CNFME

22 rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges Cedex

Tél. : 05 55 11 47 70

stages@oieau.fr - www.oieau.org

